

Lasseube, le 24 juillet 2017



Le Maire

A

**MAIRIE**  
**64 290 LASSEUBE**

Tél : 05.59.04.22.67

Fax : 05.59.04.24.34

e-mail : [mairie@lasseube.fr](mailto:mairie@lasseube.fr)

site internet : [www.lasseube.fr](http://www.lasseube.fr)

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves de  
l'école des Baïses

**Objet : Organisation du temps scolaire - année scolaire 2017-2018**

Mesdames, Messieurs,

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 a ouvert la possibilité aux Communes de solliciter une dérogation afin de revenir à une organisation du temps scolaire sur 4 jours dès la rentrée de septembre 2017 -2018.

J'ai l'honneur de vous informer que la Commune de Lasseube, après un vote favorable du Conseil d'école, a décidé de solliciter cette dérogation et l'a obtenue le 21 juillet 2017.

**Ainsi, l'organisation du temps scolaire pour l'année 2017-2018 sera la suivante:**

Jours	Matinée	Après-midi
Lundi	8h30-11h30	13h15-16h15
Mardi	8h30-11h30	13h15-16h15
Jeudi	8h30-11h30	13h15-16h15
Vendredi	8h30-11h30	13h15-16h15

Je vous indique que vous devrez compléter et nous faire parvenir pour la rentrée prochaine les documents suivants:

- la fiche familiale de renseignements,
- la fiche d'inscription à la restauration scolaire,
- la fiche relative aux temps périscolaires.

Je vous invite également à prendre connaissance des documents suivants:

- le règlement intérieur de la restauration scolaire,
- le règlement intérieur des activités périscolaires,
- les modalités de paiement par internet ou par prélèvement automatique des factures de cantine et/ou de garderie.

**L'ensemble de ces documents est disponible sur le site internet de la Commune ([www.lasseube.fr](http://www.lasseube.fr)) ou sur demande auprès du secrétariat de mairie.**

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Jean-Louis VALLIANI

